



Le Responsable Gestion Sportive
Didier PRINCET
31 Rue de la Douve 85270 St Hilaire de Riez
Tél: 06.88.04.14.01
mail : cdtir85.gs@tirpaysdelaloire.fr

Aux présidents de sociétés
Au président du comité de tir de Vendée
Au responsable d'arbitrage de Vendée

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10M HIVER ADULTES

Pistolet, Carabine, Vitesse, Standard, Arbalète Match

Les 3 et 4 novembre 2018

LIEU

stand de tir de la SOCIETE DE TIR des Herbiers

CONDITIONS D' ADMISSION

- * être en possession de sa licence 2018/2019 visée du médecin.
- * la participation aux championnats départementaux est obligatoire pour tous les tireurs désireux de participer aux championnats régionaux et France disciplines à quotas.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Selon le règlement de la gestion sportive 2018/2019, sur présentation de leur licence, les tireurs devront retirer leur fiche de match au bureau de contrôle des armes et se présenter à l'arbitre responsable du pas de tir.

JURY TECHNIQUE, JURY DE CLASSEMENT ET JURY D'APPEL

Il est composé du responsable arbitrage ainsi que des responsables des arbitres de pas de tir.
Toute réclamation devra être adressée au jury technique selon le règlement I.S.S.F. (chapitre 13).

INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT REGIONAL

sur quota de points

Les tireurs s' inscrivent le jour des championnats départementaux sous la responsabilité du comité départemental qui s'assure du concours d' au moins un juge arbitre national de son département ou d' un département voisin s' il n'en possède pas. (article 1.2 5 2 règles générales G.S) .

Aucune inscription individuelle ne sera pris en compte.

Les inscriptions devront être faites sur les feuilles prévues et transmises par la ligue, ou informatisées sur le même format.

Les comités départementaux sont responsables de l' inscription aux épreuves régionales et du paiement simultané auprès de la ligue. Aucune inscription individuelle hors circuit ne sera pris en compte à l' échelon régional, à l' exception des dérogations extérieures qui seront traitées par le responsable Gestion Sportive de la Ligue .

Les inscriptions doivent parvenir au responsable régional G.S dès le lendemain de la compétition, le paiement au plus tard le vendredi qui suit la compétition.

Le non paiement entrainera l'annulation de tout autre engagement à un Régional.

ENGAGEMENTS

S1.S2.S3. D1.D2.D3. 11,00 euros
Junior.Cadet. 11,00 euros

équipes gratuites (Inscription obligatoire de la composition de l'équipe avant le début des tirs)

RESERVATION DES REPAS

tel : 02.51.67.52.52
mail : lacasalouis@orange.fr
tarif: 13,50 €
à réserver 8 jours avant

le responsable Gestion Sportive
Didier PRINCET

horaire de début de match (**préparation - essai 15min avant**)

series samedi		contrôle volontaire des armes de 8h10 à 12h00 et de 13h15 à 16h30					
Ce contrôle ne remplace pas le contrôle réalisé par tirage au sort à la fin du match							
110	9h15	CARABINE	PISTOLET				
111		104	100	ARBALETE MATCH	107		
120	11h15	CARABINE	PISTOLET				
121		104	100	ARBALETE MATCH	107		
130	14:15	CARABINE	PISTOLET				
131		104	100	ARBALETE MATCH	107		
140	16h15	CARABINE	PISTOLET				
141		104	100	ARBALETE MATCH	107		
112	9h15	STANDARD	103	113	10h15	VITESSE	102
122	11h15	STANDARD	103	123	12h15	VITESSE	102
132	14h15	STANDARD	103	133	15h15	VITESSE	102
142	16h15	STANDARD	103	143	17h15	VITESSE	102

series dimanche		contrôle volontaire des armes de 8h00 à 12h00 et de 12h50 à 14h00					
210	9h00	CARABINE	PISTOLET				
211		104	100	ARBALETE MATCH	107		
220	11h00	CARABINE	PISTOLET				
221		104	100	ARBALETE MATCH	107		
230	14h00	CARABINE	PISTOLET				
231		104	100	ARBALETE MATCH	107		
212	9h00	STANDARD	103	213	10h00	VITESSE	102
222	11h00	STANDARD	103	223	12h00	VITESSE	102
232	10h00	STANDARD	103	233	15h00	VITESSE	102

Pour les séries Pistolet Standard et Pistolet Vitesse, les tireurs seront regroupés par 2

Les séries Pistolet Standard et Pistolet Vitesse sont tirées alternativement

